

## **GE\_GERICHTE [pjdoc 12845] vom 26. Oktober 1999**

GE Cour de justice, 1999-10-26, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_\[pjdoc 12845\]](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_[pjdoc 12845])

FR: GE\_GERICHTE [pjdoc 12845] du 26 octobre 1999

IT: GE\_GERICHTE [pjdoc 12845] del 26 ottobre 1999

### **Regeste**

Résumé: La publicité des débats dans le domaine des assurances sociales n'est pas garantie de façon absolue (ATF119 V 375;122 V 47).Une procédure écrite est conforme à l'art. 6f 1 CEDH lorsque le litige ne revêt pas un intérêt public tel qu'il exige une audience publique.La rente d'invalidité (art. 40 LAM) et celle pour atteinte à l'intégrité (art. 48 LAM) peuvent débiter à un moment différent (ATF117 V 71).Le taux de l'atteinte fixé par l'OFAM peut être différent de celui fixé par la CNA (ATF113 V 140).L'incapacité à entretenir des relations sexuelles doit être évaluée par un expert et , cas échéant, donne droit à une rente pour atteinte à l'intégrité.Les tables Stauffer/Schätzle, en prévoyant un coefficient de capitalisation différent pour les hommes et les femmes, ne viole pas le principe d'égalité de traitement.

### **Volltext**

A/1161/98 [pjdoc 12845] du 26.10.1999 Descripteurs : ASSURANCE SOCIALE; AMIL; RENTE(EN GENERAL); INVALIDITE(INFIRMITE); ATTEINTE A L'INTEGRITE; ATTEINTE A LA SANTE; VALEUR CAPITALISEE; EGALITE DE TRAITEMENT; AUDIENCE PUBLIQUE Normes : CEDH.6f al.1; LAM.40 al.1; LAM.48 al.2 Résumé : La publicité des débats dans le domaine des assurances sociales n'est pas garantie de façon absolue (ATF 119 V 375 ; 122 V 47 ).Une procédure écrite est conforme à l'art. 6f 1 CEDH lorsque le litige ne revêt pas un intérêt public tel qu'il exige une audience publique.La rente d'invalidité (art. 40 LAM) et celle pour atteinte à l'intégrité (art. 48 LAM) peuvent débiter à un moment différent (ATF 117 V 71 ).Le taux de l'atteinte fixé par l'OFAM peut être différent de celui fixé par la CNA (ATF 113 V 140 ).L'incapacité à entretenir des relations sexuelles doit être évaluée par un expert et , cas échéant, donne droit à une rente pour atteinte à l'intégrité.Les tables Stauffer/Schätzle, en prévoyant un coefficient de capitalisation différent pour les hommes et les femmes, ne viole pas le principe d'égalité de traitement. Pas de document HTML

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.